République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20261008-1DBC081026-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DES ABERS BRO AN ABERIOU	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 8 Octobre 2026	N°1dbc081026

Le Bureau de communauté, dûment convoqué, s'est réuni en séance le Jeudi 8 octobre 2026, à 18h00 à l'hôtel de communauté. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 2 octobre 2026

PRESIDENT : M. Jean-François TREGUER

PRESENTS : Patrice BOUCHER, Jean-Christophe FERELLOC, Renaud LE FLOCH, Olivier MARZIN, Olivier LE FUR, Danielle RICHARD, Philippe LE POLLES Martial CLAVIER, Mickaël ABARNOU, Gwendal LE COQ, Anne-Thérèse ROUDAUT

EXCUSES : Stéphane BERGOT, David KERLAN,

Révision du prix de cession du lot 6 de la ZAE de Callac à Plabennec

Exposé des motifs

La zone d'activité de Callac à Plabennec a fait l'objet d'un aménagement afin de viabiliser 6 lots à vocation artisanale et industrielle.

Par délibération n°19dcc250620, le prix de vente du foncier a été défini à 30 € du m².

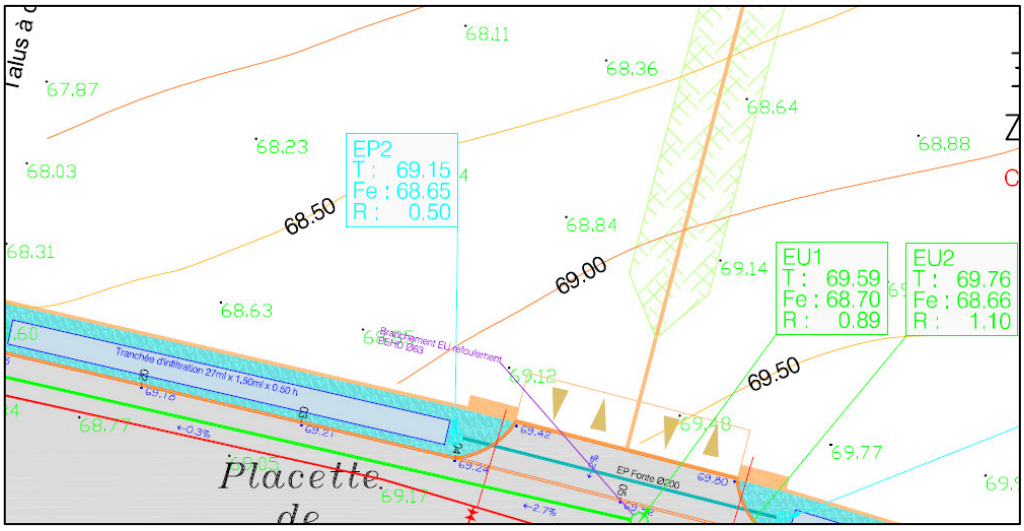


Il a été constaté des contraintes techniques fortes dans le cadre de la commercialisation de ce lot. Or, lors de la phase de conception, le bureau d'étude n'a pas mis en exergue cette problématique de pente et le règlement de la zone ne l'appréhende pas. En effet, aucune prescription ou indication sur la gestion des eaux usées ne figurent dans le document de permis d'aménager.

Ainsi, au regard des contraintes techniques qui pèsent sur ce lot, il convient de revoir son prix de vente.

Le prix de vente initial du lot n°6 était de 83 580 €, il pourrait être modifié et être révisé à hauteur de 50 148 €. Ce prix proposé représente un cout au m² d'environ 18 € pour une superficie de 2 786 m².

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20261008-1DBC081026-DE



Cette révision revêt un caractère exceptionnel du fait de la situation du lot, des contraintes techniques de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Bureau de communauté décide, à l'unanimité, :

- ***De réviser le prix de cession du lot 6 de la zone de Callac à Plabennec,***
- ***De fixer ce prix du lot n°6 de la ZAE de Callac aménagé en 2020 à 50 148 € TTC.***

Fait et délibéré à Plabennec le 9 octobre 2026,

Le Président,

COMMUNAUTE de COMMUNES 29860 PLABENNEC du Pays des ABERS

Monsieur Jean François TREGUER